



Traité Baba Kama

Michna 1 - Chapitre 6

הַכּוֹנִס צֵאן לַדִּיר וְנָעַל בְּפָנֶיהָ כְּרָאוֹי,
וַיִּצְתָּהּ וְהִזִּיקָהּ,
פְּטוּר.
לֹא נָעַל בְּפָנֶיהָ כְּרָאוֹי,
וַיִּצְתָּהּ וְהִזִּיקָהּ,
חֵיב.
נִפְרָצָה בַּלַּיְלָה, אוֹ שֶׁנִּפְרָצָה לְסֻטִּים,
וַיִּצְתָּהּ וְהִזִּיקָהּ,
פְּטוּר.
הוֹצִיאוֹהָ לְסֻטִּים,
הַלְסֻטִּים חֵיבִין.

Celui qui fait entrer [son] petit bétail dans un enclos, puis referme la porte sur lui convenablement, dans la mesure où une [bête du bétail] est (malgré tout) sortie et a causé des dommages, il est exempté [de tout dédommagement].

S'il n'a pas refermé la porte [sur le bétail] convenablement, et qu'une [bête de ce dernier] est sortie et a causé des dommages, il est tenu [de payer les dommages causés].

Si la clôture a été pourfendue durant la nuit, où qu'elle a été fracturée par des brigands et que, [suite à cela,] une [bête du bétail] est sortie et a causé un dommage, il (son propriétaire) est exempté [de tout dédommagement].

[Par contre], si ce sont les brigands qui l'ont fait sortir, les brigands sont tenus [de payer les dommages causés].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions